

**Séance ordinaire du  
3 septembre 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier et Simon Dubé.

Messieurs les conseillers David Leblanc Francis Rodrigue sont absents.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-09-79      ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 5 août 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-09-80      ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'août 2019 au montant de 59 179,78 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-09-81      ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2019 au montant de 194 670,76 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 484-2019 – DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU COURS D'EAU ST-LAURENT ET SES BRANCHES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine de ce Conseil, l'adoption du règlement 484-2019 sera proposée. Un projet de règlement est déposé.

**RÉS. 2019-09-82**

**AUTORISATION À SIGNER TOUTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À SIGNER LES DOCUMENTS EXIGÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Alain Lapierre à signer toute demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement et à signer les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-09-83**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 200 276**

**Attendu que** nous devons refaire une virée sur le rang 3 Est pour les camions de déneigement suite à la fin d'une entente avec un ancien propriétaire;

**Attendu que** nous n'avons d'autre choix que de prendre possession d'une partie de lot afin de réaliser cette virée;

**Attendu qu'il** n'y a pas d'autre endroit hors de la zone agricole pour aménager cette virée;

**Attendu qu'**en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

**Attendu que** la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

**Attendu que** le potentiel agricole des lots est inscrit au classement des sols selon l'Inventaire des terres du Canada comme étant de classe 4-6W et 3-4F;

**Attendu que** nous désirons faire l'acquisition d'une partie du lot 3 200 276 pour une superficie de 562,3 m<sup>2</sup>;

**Attendu que** l'exploitation agricole détenant le lot 3 200 276 possède 381,15 hectares;

**Attendu que** cette demande n'aura pas d'effet à moyen et long terme sur le développement des activités agricoles du secteur puisque la partie de lot visé n'est pas cultivée et borne le rang 3 Est;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de protection du territoire agricole

d'acquérir une portion de terrain d'une superficie d'environ 562,3 m<sup>2</sup> pour des fins autre qu'agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-09-84**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CONTRÔLE DE QUALITÉ –  
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées pour le contrôle de qualité pour les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc;

**Attendu que** deux (2) soumissionnaires ont été invités :

- Englobe Corp.	17 663,61 \$ taxes incluses
- GHD Consultants Ltée	19 558,40 \$ taxes incluses

**Attendu que** la soumission la plus basse est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Englobe Corp. au montant de 17 663,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE DE  
MONSIEUR ALAIN DUBÉ**

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Alain Dubé décédé le 28 août 2019. Monsieur Dubé était le beau-père d'Anne-Hélène Beaulieu Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE DE  
MADAME PATRICIA LABEL**

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de madame Patricia Label décédée le 2 septembre 2019. Madame Label était la mère de monsieur Francis Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général